

terre, par mer et par air. Il y a aussi un bon montant affecté aux services de télécommunication d'une nature ou d'une autre, de même qu'une autre somme affectée aux services de météorologie dont tout le pays bénéficie à bien des égards.

Il y a des gens à la Chambre et au dehors qui, de temps à autre, aiment à chanter les gloires et les vertus de l'entreprise privée, qui est censée pouvoir se suffire à elle-même. Nous avons ici un très bel exemple de ce que l'entreprise privée tant vantée au pays ne peut accomplir pour elle-même. Les crédits à l'étude visent des services du genre de ceux que seul l'effort collectif ou coopératif peut produire, et voilà précisément ce que nous faisons en votant les fonds nécessaires à ces divers services.

Si on parcourt les crédits de ce ministère, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'il s'acquitte d'une tâche fort utile; nous sommes tous éminemment fiers de l'œuvre du ministère des Transports et nous y portons un vif intérêt. Ce n'est pas sans intérêt que nous avons appris aujourd'hui toutes les nouvelles mesures que prend le progrès accompli en ce qui concerne le service de transbordement entre Yarmouth et la côte de la Nouvelle-Angleterre, la chaussée du détroit de Canso, le projet de canalisation du Saint-Laurent et l'aménagement de nouveaux tunnels et ponts dans les diverses régions du Canada. C'est l'épopée de l'essor de notre pays, l'épopée d'un peuple qui accomplit cette œuvre lui-même par le truchement du Gouvernement. Mais, monsieur le président, je répète qu'en dépit de la satisfaction que tout cela peut nous procurer c'est quand même notre devoir, comme je viens de l'établir de mon mieux, d'étudier de près ces prévisions budgétaires, au fur et à mesure qu'elle nous sont soumises et de nous assurer que toutes les sommes qu'on nous demande d'approuver sont pleinement motivées.

Dans le cadre des méthodes selon lesquelles nous examinons ces prévisions, il importe que ceux d'entre eux qui veulent appeler l'attention du ministre sur un point donné, le fassent maintenant. Il y a un problème que j'ai abordé avec lui à maintes reprises (il serait la dernière personne à le nier); ce problème n'a toujours pas été résolu. C'est celui des employés du National-Canadien qui sont à la retraite et qui ne touchent que la pension de base de \$25 par mois. Je crois pouvoir dire que cette histoire m'est assez familière. Je connais les origines du taux de base de la pension et tout le régime des pensions du National-Canadien, qui prévoit différentes sortes de plans. Je sais ce qui est arrivé ces quelques dernières années,

[M. Knowles.]

et que la question a fait l'objet de discussions à la Chambre, ainsi qu'au comité des chemins de fer et de la marine que l'État possède, exploite et régit, etc. Je sais que des discussions ont eu lieu entre la compagnie et ses employés à divers échelons et que la question a également été étudiée par le comité des pensions du National-Canadien. Je n'ignore pas, également, qu'on vient de publier récemment un nouveau règlement, comportant une amélioration virtuelle pour certaines personnes encore au service de la société et également pour certaines personnes à la retraite, c'est-à-dire pour celles qui touchent des pensions auxquelles ils ont participé dans une certaine mesure, en d'autres termes il s'agit d'anciens employés qui touchent des pensions dépassant \$25 par mois. Mais on n'a encore rien fait pour ceux qui sont déjà retraités et qui ne reçoivent que le taux de base de \$25. Le nombre des pensionnés du National-Canadien qui se trouvent dans cette catégorie dépasse 3,000.

Pendant les deux ou trois dernières années, on nous a, entre autres, répondu, chaque fois que nous avons mentionné la triste position de ces gens, qu'on ferait quelque chose pour eux au moment où l'évaluation des ressources serait supprimée à l'égard de la pension de vieillesse, si toutefois cette suppression avait lieu. Elle est maintenant intervenue, naturellement, et tous ces hommes âgés de 70 ans et plus sont admissibles à la pension, sans qu'on tienne compte des autres ressources dont ils peuvent disposer. J'estime, cependant, que cela n'a pas libéré les employeurs ultimes de ces hommes, qui touchent une aussi faible pension, de leur responsabilité. J'ai employé l'expression "employeurs ultimes" à dessein. Même si l'on prétend que le National-Canadien est un organisme distinct qui dirige ses propres affaires, en dernier ressort il est la propriété de la population canadienne. Par conséquent, c'est le Gouvernement, le Parlement, qui doit être considéré comme "employeur ultime" de ces gens. J'estime donc qu'il nous appartient de trouver le moyen de relever, d'accroître la pension de base.

Bien que je ne sois pas membre du comité des chemins de fer et de la marine marchande que l'État possède, exploite et contrôle, j'ai suivi attentivement et avec intérêt les délibérations de ce comité. On a soulevé la question au comité, mais à peu près tout ce qu'il est ressorti de la discussion c'est que le président du National-Canadien, M. Donald Gordon, ne voit pas comment le National-Canadien pourrait lui-même s'occuper du problème. Il semble donc qu'il appartiendra au Gouvernement de prendre l'initiative en ce sens. Il semble